



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Education nationale et recherche : structures administratives

Question écrite n° 40598

Texte de la question

Mme Janine Jambu attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation (CNDP) du centre national de documentation pédagogique et de l'Institut national de recherche pédagogique (INRP). L'activité et le développement de ces organismes sont gravement perturbés par les annonces successives relatives à leur délocalisation, laquelle a recueilli l'avis défavorable des instances administratives et scientifiques compétentes. Les personnels expriment de fortes interrogations quant au coût financier et humain, à l'efficacité des mesures en termes d'aménagement du territoire, aux risques de démantèlement des équipes et des structures remplissant des missions de service public, nécessaires au système éducatif. Elle lui demande quelles dispositions il compte prendre pour garantir le maintien des deux organismes en Ile-de-France et engager, en concertation avec les personnels, une réflexion sur leur fonctionnement et leur devenir.

Texte de la réponse

Le comité interministeriel d'aménagement du territoire a décidé du principe de la délocalisation du centre national de documentation pédagogique (CNDP) et de l'Institut national de recherche pédagogique (INRP). La délocalisation de ces établissements peut être l'occasion de renforcer la cohérence fonctionnelle des organismes qui concourent au développement du secteur de la documentation et de la recherche pédagogique. La mise en œuvre de la délocalisation des deux établissements sera bien évidemment conduite dans le cadre d'une étroite concertation avec les personnels, à qui toutes les garanties nécessaires seront apportées.

Données clés

Auteur : [Mme Jambu Janine](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40598

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juillet 1996, page 3489

Réponse publiée le : 23 septembre 1996, page 5066